

L'évêque est tout particulièrement l'inquisiteur né, chargé de veiller à l'extirpation de l'erreur et de s'opposer avec la plus grande vigilance à son introduction parmi ses ouailles. Les personnes de son diocèse jouissant de l'exemption lui sont même soumises sous ce rapport, car il agit dans ces matières comme délégué du Saint-Siège.

Ces principes, exposés sommairement, montreront toute l'importance et la rigoureuse opportunité de l'avertissement public que Mgr l'archevêque s'est vu dans l'obligation de faire entendre, ces jours derniers, du haut de sa chaire épiscopale.

La monition prononcée par le pontife a causé une vive émotion dans l'âme des fidèles.

Dès le lendemain, une analyse en était publiée par les journaux quotidiens de la ville de Montréal. C'est de l'un de ceux-ci, de *la Presse*, qu'a été extrait le texte que nous allons reproduire.

Ces paroles, fermes et paternelles tout ensemble, portaient un caractère à la fois médicinal et répressif. C'est ainsi que la divine charité de l'Eglise se manifeste toujours, même dans les occasions où sévir devient un devoir.

Voici l'avertissement donné par Sa Grandeur :

“ J'ai, aujourd'hui, un pénible devoir à remplir. Placé par Dieu, malgré mon indignité, à la tête du diocèse de Montréal, je m'y trouve constitué le gardien du dogme et de la morale, et, avec le secours du ciel, je saurai les défendre, au prix même de ma vie, s'il le faut.”

“ Deux feuilles françaises et catholiques, *les Débats* et *l'Avenir*, viennent de publier à l'occasion de certaines causes de mariage sur lesquelles l'Eglise a dû se prononcer, des articles non seulement irrespectueux et irréguliers, mais qui contiennent de véritables hérésies.”

“ Ces articles sapent par la base toute la législation de l'Eglise sur le mariage. Tolérer pareilles choses serait de ma part de la faiblesse, un manquement à l'un de mes principaux devoirs. Je dénonce donc, ici, comme gardien de la doctrine catholique dans ce diocèse, *l'Avenir* et *les Débats*, et je préviens les propriétaires et les directeurs qu'à moins d'une rétractation complète qui m'aura été soumise, j'interdirai la lecture de ces journaux dans tout le territoire de ma juridiction.”